



***Délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 n°D2026\_21***

***Publiée sur le site internet de la commune le : 24 mars 2026  
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy***

L'an deux-mille-vingt-six le vingt et un mars à 16 heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vougy légalement convoqués le 17 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie située 1 route de Genève à Vougy, sous la présidence de MASSAROTTI Yves.

Présents : 19

Quorum atteint

Votants : 19

Secrétaire de séance : CAPRI Brigitte, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

NOM Prénom	Présent	absent	NOM Prénom	Présent	absent
MASSAROTTI Yves	X		GENOVA Antonio	X	
LAURENSEN David	X		PEPIN Nathalie	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X	
DÉPOISIER Mathieu	X		DEPOISIER Fabrice	X	
PASQUALIN Martine	X		LEDRU Sindy	X	
VALENTINI Christian	X		VOTTERO Cédric	X	
MENEGON Daniel	X		AKKAOUI Clémence	X	
SCANU Stéphane	X		DEBBICHE Frédérique	X	
DECROUX Elisabeth	X		JACQUARD Hervé	X	
BOUACHRAOUI Saïda	X				

**OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS**

**Le conseil municipal,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article. L2122-1 et suivants,

**VU** la délibération approuvant la création de quatre postes d'adjoints au maire, en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'élection de quatre maires adjoints,

**CONSIDÉRANT** que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

**CONSIDÉRANT** que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner,

**CONSIDÉRANT** la liste de candidature conduite par LAURENSEN David,

**Après dépouillement les résultats sont les suivants :**

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

La liste conduite par LAURENSON David a obtenu 18 voix.

**SONT ELUS** adjoints au maire de Vougy selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur LAURENSON David
- 2<sup>ème</sup> adjointe : Madame CAPRI Brigitte
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur DÉPOISIER Mathieu
- 4<sup>ème</sup> adjointe : Madame PASQUALIN Martine

La secrétaire de séance,



Brigitte CAPRI

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*